

2025 - 003

Nombre de conseillers en exercice	15
Nombre de membres présents	12
Nombre de membres excusés ou absents	03
Nombre de procurations	03
Nombre de votants	15

DELIBERATIONS ADOPTEES LORS DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 17 FEVRIER 2025
A 20 H 30

Étaient présents :

Mmes Carole BUFFET, Laurence DOYONNAS, Delphine MAURAND, Céline MICHON, Patricia CHANEL, Christine DOLE et Séverine BRESSAND.

Mrs Robert GALLET, Michel PAGE, Jérôme TRON et Michel MEYER

Excusé (e) ou absent (e) s :

Mme Catherine JANTON (pouvoir à M. Robert GALLET)
Mrs Richard DEVOY (pouvoir à Mme Séverine BRESSAND)
et Dorian BEGHELLI (pouvoir à Mme Patricia CHANEL)

Date de convocation du Conseil Municipal : vendredi 7 février 2025

Secrétaire de séance : Mme Carole BUFFET

Références	Vote	Objet	Date du visa Préfectoral
DELIB-0225-01	Unanimité 15 votants	Econome de flux – renouvellement adhésion	20 février 2025
DELIB-0225-02	Unanimité 15 votants	Prise en charge des dépenses d'investissement avec le vote du budget primitif 2025	20 février 2025

Délibérations adoptées par le Conseil Municipal, au cours de la séance du lundi 17 février 2025 numérotées DELIB-0225-01 à DEL-0225-01

Fonctions	Noms Prénoms	Signatures
Maire	Jean-Luc EMIN	
Secrétaire de Séance	Carole BUFFET	

Nombre de conseillers en exercice	15
Nombre de membres présents	12
Nombre de membres excusés ou absents	3
Nombre de procurations	3
Nombre de votants	15

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU LUNDI 17 FEVRIER 2025

A 20 H 30

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept du mois de février, le Conseil Municipal de la Commune de DRUILLAT s'est réuni, en séance ordinaire, à vingt heures trente, en salle de la mairie, sous la Présidence de M. Jean-Luc EMIN, Maire.

Étaient présents :

Mmes Carole BUFFET, Laurence DOYONNAS, Delphine MAURAND, Céline MICHON, Patricia CHANEL, Christine DOLE et Séverine BRESSAND.

Mrs Robert GALLET, Michel PAGE, Jérôme TRON et Michel MEYER

Excusé (e) ou absent (e) s :

Mme Catherine JANTON (pouvoir à M. Robert GALLET)
Mrs Richard DEVOY (pouvoir à Mme Séverine BRESSAND)
et Dorian BEGHELLI (pouvoir à Mme Patricia CHANEL)

Date de convocation du conseil municipal : Vendredi 7 février 2025

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Carole BUFFET

Le Maire demande 1 minute de silence en hommage à Monsieur Guy Paturel

Approbation, à l'unanimité, du compte-rendu de la séance du lundi 17 décembre 2025

ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE :

- **URBANISME :**
 - Point sur les dossiers enregistrés depuis la dernière séance,
- **GRAND BOURG AGGLO :**
 - Service aux communes Econome de flux, édition 2025-2026,
- **EXTENSION DE LA SALLE POLYVALENTE :**
 - Etat d'avancement des travaux,
- **AMENAGEMENT DE LOGEMENTS ROUTE DES CREUSES :**
 - Consultation des entreprises en cours,
- **CONTRAT DE MAINTENANCE DU MATERIEL INFORMATIQUE POUR L'ECOLE :**
 - Reconduction du contrat de maintenance pour le matériel informatique du groupe scolaire,
- **PANNEAUPOCKET :**
 - Renouvellement de l'adhésion à Panneaupocket et durée,
- **VERGER PARTAGE :**
 - Projet éventuel d'achat de terrain pour extension du futur verger partagé,

- QUESTIONS DIVERSES :

- Proposition de la société « Just Queen » pour l'installation d'un distributeur de pizzas et boissons,
- Comptes-rendus de diverses réunions,
- Divers.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal qui l'accepte, la possibilité de rajouter à l'ordre du jour initial, les questions suivantes :

- Entretien des chaudières communales,
- Délibération permettant le mandatement de dépenses d'investissement préalablement au vote du budget primitif.

URBANISME :**1 – Le point est fait sur les demandes enregistrées depuis la précédente séance :****Certificats d'urbanisme :**

N° 01/2025 – Maître Emilie BAILLY JACQUEMET pour la parcelle W 249 (7 139 m²) située « Terres Bérard », propriété de M. Pierre PARISSÉ – Zone A du PLU.

N° 02/2025 – Maître Emilie BAILLY JACQUEMET pour la parcelle W 229 (4 587 m²), située « Pisseloup », propriété de M. Pierre PARISSÉ – Zone AS du PLU.

N° 03/2025 – ATMP pour la parcelle C n° 997 (77 m²) située Chemin des Marronniers – Propriété de Mme Jocelyne FAILLET et consorts – Zone Ua du PLU.

Déclarations préalables :

N° 53/2024 – M. Florian COLLADO pour la création d'une véranda de 10 m² sur la parcelle W 508, située 2, chemin du Margueron – Le Cruix – Zone Ua

N° 01/2025 – M. Jacques FEIGE pour l'isolation extérieure de la façade de l'habitation située 213, chemin des Millettes - Parcelle C n° 1018 – Zone Ub.

N° 02/2025 – M. Pierre MORI pour la pose de panneaux photovoltaïques sur la propriété cadastrée section B n° 700 située 109, rue de la Chansonne – Zone Ua.

N° 03/2025 – M. José SMID pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur la propriété située 986, chemin des Clartières – Section B n° 86 – Zone Nh

N° 04/2025 – M. Pierre MORI pour la fermeture de 2 pans de mur sur un bâtiment existant, la pose d'une porte de garage sectionnelle, d'une fenêtre et d'une porte de service – 109, rue de la Chansonne – Section B n° 700 – Zone Ua.

N° 05/2025 – Société POWERLEAP pour la pose de 6 panneaux photovoltaïques en toiture – Propriété de Mme Odile BRUNET 94, route de la Chapelle – Section A n° 1838 et 1840 – Zone Ub.

N° 06/2025 – SILISUN pour la pose de panneaux photovoltaïques sur la propriété de M. Jérôme MARIE – 35, Impasse des Chanuères – V n° 321 (régularisation d'un précédent dossier) – Zones Ub et Np.

N° 07/2025 – M. PASTORI Julien pour la transformation d'un bâtiment avec création de 7 logements – 24, chemin de la Fromagerie – Parcelle B n° 2215 – Zone Nd.

N° 08/2025 – M. RUFFIEUX Yvan pour la création d'une piscine enterrée coque polyester blanche – dimension 7m x 3.50 m – Profondeur 1.53m – 206, route du Cruix – Parcelles B n° 529 – 530 – 531 et W n° 673 - 674 – Zone Ub.

N° 09/2025 – M. LERY Jacques pour l'installation d'une barrière en bois type ranch – hauteur 110 cm longueur 74 m. Clôture seulement sur 2 côtés de la parcelle – RD 109 route de Bresse et Chemin des bois Cornus – Parcelle D n° 106 – Zone A.

N° 10/2025 – M. COLLOMBET Jean-Claude pour la création d'un mur de clôture et l'installation d'un portail – 90, chemin de la Pierre – La Ruaz – Parcelle E n° 1163 – Zone Ub.

GRAND BOURG AGGLO : SERVICE AUX COMMUNES ECONOMIE DE FLUX, EDITION 2025-2026 :

La commune est adhérente du service ECONOMIE DE FLUX.

Le service actuel s'est terminé le 31 décembre 2024. Grand Bourg Agglomération propose la reconduction de ce service :

- Avec un engagement de 2 ans : du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2026,
- Une participation de 0.56 € par habitant et par an (sachant que le coût total réel calculé est de 1.66 € par habitant et par an).
- Ce programme est soutenu depuis 3 ans par le programme Européen LEADER. Grand Bourg Agglomération prend à sa charge 0.10 € par habitant et par an. Toutefois, le nouveau programme LEADER apporte une participation inférieure aux années précédentes, ce qui explique la majoration de la participation des communes.

Le Conseil Municipal, par délibération adoptée à l'unanimité des votants, décide de la reconduction de ce service selon les conditions énoncées ci-dessus (coût pour la commune en 2025 : 1175 habitants X 0.56 € = 658.00 €).

Nombre de votants (Conseillers présents et procurations)	Délibération approuvant la reconduction du service ECONOME DE FLUX
Pour :	15
Contre :	0
Abstention :	0

EXTENSION DE LA SALLE POLYVALENTE :

Le point est fait sur les travaux en cours.

Le choix des couleurs des portes des toilettes, des faïences, du bar et divers autres détails ont été effectués lors d'une réunion à laquelle l'ensemble du Conseil Municipal était convié, le 20 janvier dernier.

AMENAGEMENT DE LOGEMENTS ROUTE DES CREUSES :

L'avis relatif au lancement de la consultation est paru dans la Voix de l'Ain du 24 janvier 2025 et le dossier est actuellement en ligne sur la plateforme départementale.

Les entreprises qui envisagent de soumissionner effectuent actuellement la visite des lieux.

L'équipe de maîtrise d'œuvre associée à l'ADIA viendra présenter le rapport d'analyse d'offres le 11 mars 2025 à 14 h 00 en mairie.

Une invitation a été adressée le 10 février dernier, aux membres de la Commission d'appel d'offres, afin que les personnes disponibles puissent prendre part à cette réunion.

CONTRAT D'ASSISTANCE INFORMATIQUE POUR L'ECOLE :

MICRONOV proposait son habituel contrat d'assistance informatique pour l'école au tarif de 1 018.70 € T.T.C.

Suite à une discussion intervenue avec Mme Sophie GUENOT directrice du Groupe scolaire afin de vérifier les besoins réels de l'école et à renégociation avec MICRONOV, le prix de ce contrat est ramené à 430.80 € T.T.C. annuels.

PANNEAU POCKET :

L'abonnement de Panneapocket expire dans 2 mois.

Afin de continuer à utiliser cette application, il est proposé de le reconduire pour 1, 2 ou 3 ans.

Pour une commune de moins de 2000 hab.

Standard

.....➔

AMRF
*Association des Maîtres Ruraux

Durée	TTC	HT	Offre
1 an	230€	191€	
2 ans	460€	383€	+ 3 MOIS supplémentaires offerts
3 ans	690€	575€	+ 6 MOIS supplémentaires offerts
1 an (AMRF)	180€	150€	
2 ans (AMRF)	360€	300€	
3 ans (AMRF)	540€	450€	

NOUVEAU : Découvrez l'extension "**PanneauPocket+**" à 100€ TTC/an !
Créez, gérez et personnalisez votre espace selon vos besoins grâce aux modules !

La commune étant adhérente de l'AMRF, elle bénéficie d'un tarif préférentiel (comme indiqué ci-dessus).
Le Conseil Municipal décide la reconduction de cet abonnement pour une durée de 3 ans et autorise le Maire à finaliser les démarches nécessaires.

ENTRETIEN DES CHAUDIERES COMMUNALES :

Les établissements PAGE de Pont d'Ain ont été consultés concernant l'entretien annuel des chaufferies.

Pour l'ensemble des bâtiments, le tarif proposé est de 615.60 € T.T.C.

- 148.00 € H.T. pour la salle polyvalente,
- 155.00 € H.T. pour l'église,
- 210.00 € pour l'école et la mairie.

Un décompte des dépenses antérieures a été réalisé.

En 2022 : Pas de facturation,
En 2023 : 781.01 € T.T.C.
En 2024 : 2 628.48 € T.T.C. (entretien et diverses réparations).

Il y a des problèmes sur les jauges fioul, notamment pour la chaufferie mairie-école, ce qui pose problème lors de la vérification des niveaux et des commandes. Il est envisagé de faire installer une jauge électronique.

Le coût de cette prestation serait de 536.40 € T.T.C.

Le Conseil Municipal décide de confier l'entretien des chaudières aux Etablissements PAGE, pour l'année 2025 et donne son accord pour l'installation d'une jauge électronique pour la chaufferie mairie-école.

AUTORISATION POUR LE MANDATEMENT DE DEPENSE D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF : PARTICIPATION A L'EPF – INFORMATIQUE ECOLE – JAUGE ELECTRONIQUE CHAUDIERE :

Monsieur le Maire rappelle que la commune devait solder, en 2025, le portage financier relatif à la propriété des consorts BESSON.

Suite au projet d'aménagement d'un tènement central actuellement à l'étude, il a été convenu avec l'EPF de prolonger cette opération sur 3 ans.

La dernière mensualité s'établissait à 26 004.20 €.

La nouvelle participation annuelle, pour la partie en capital, est donc de 8 668.07 € et doit être réglée en section d'investissement.

A noter que les frais de portage (à régler sur la section de fonctionnement) s'établiront à 468.07 € pour 2025.

Par ailleurs, il serait nécessaire d'acquérir assez rapidement du matériel informatique à destination de l'école, à savoir :

- Un répéteur WIFI pour un coût de 39.00 € T.T.C.
- Un ordinateur portable pour une dépense de 415.83 € H.T. avec un disque dur externe pour la somme de 82.50 € H.T. soit un total de 598.00 € T.T.C.

Chaufferie mairie-école : acquisition d'une jauge électronique : 536.40 € TTC

Le Conseil adopte, à l'unanimité des votants, la délibération autorisant le mandatement de ces dépenses, préalablement au vote du budget primitif.

Nombre de votants (Conseillers présents et procurations)	Délibération autorisant le mandatement de la participation d'investissement à l'EPF et l'achat de matériel informatique avant le vote du budget
Pour :	15
Contre :	0
Abstention :	0

VERGER PARTAGE :

Contact a été pris avec M. LE TOURNEUR DU BREUIL afin de savoir s'il accepterait de vendre à la commune, environ 3 000 m2 à détacher de sa parcelle V n° 734 situé route des Creuses.

Ce terrain jouxte celui de la commune et permettrait donc d'agrandir le verger partagé qui sera établi sur la parcelle V n° 735 (d'une surface de 954 m2).

La SAFER a été consulté sur le prix estimatif au m2 de ce type de terrain et a indiqué : 0.30 €.

Une proposition en ce sens a été adressée à M. LE TOURNEUR DU BREUIL, par mail du 3 février 2025.

QUESTIONS DIVERSES :

→ Demande d'installation d'un distributeur automatique de pizzas et boissons par la société JUST QUEEN

En décembre dernier, la société Just QUEEN avait pris contact avec la mairie pour proposer un partenariat portant sur l'installation d'un distributeur automatique de pizzas et boissons.

Pour la partie technique, il est nécessaire de mettre à disposition de cette société 5 m2 maximum, en extérieur, sur un axe principal visible de la route et avec un parking.

Tous les frais de mise en place et de gestion (électricité comprise) seraient à la charge de cette société et d'après les indications fournies dans un mail du 17 décembre, un loyer mensuel de 300.00 € H.T. pourrait être versé à la commune en contrepartie de ce partenariat.

Par rapport aux indications fournies par JUST QUEEN, se pose, dans un premier temps, les problèmes :

- de l'emplacement,
- de la concurrence par rapport au camion pizza présent sur la place tous les jeudis soirs.

Le conseil municipal, décide, à l'unanimité de ne pas donner suite à ce projet étant donné qu'un camion pizza est présent tous les jeudis soir.

→ Comptes-rendus de diverses réunions :

Les décisions prises par le bureau communautaire de Grand Bourg Agglo des 6 et 27 janvier derniers, ont été diffusées par mail à l'ensemble des élus le 3 février dernier.

Conférence des maires :

- **PLAINE TONIC** : l'augmentation des tarifs pour les bungalows sera étalée sur 3 ans, avec une hausse de 33 % par an.
- **BUDGET 2025** : Le budget a été élaboré sur la base des premières hypothèses du projet de loi de finances 2025, malgré son rejet. Le fonctionnement est prévu à 75,2 M € contre 76,8 M € en 2024, avec une augmentation de la masse salariale limitée à 0,55 %. L'investissement est limité à 41 M € (initialement prévu à 47 M €). La capacité de désendettement passe de 6 ans à presque 9 ans.
- **PROJET TEXTILE 360** : Ce projet, initié par TREMPIN, vise à supprimer totalement les expéditions de textile vers l'étranger. En France, 80 % du textile est exporté, et seulement 3 % est réemployé. Une convention avec TREMPIN sera signée pour 3 ans, faisant de lui l'unique collecteur sur le territoire. Une communication et une sensibilisation seront effectuées auprès des habitants. L'agglomération apportera son soutien financier à hauteur de 10 centimes par habitants sur 2 ans.
- **ORNANOM** : Ce syndicat regroupe 9 EPCI (340 000 habitants) et traite 60 000 tonnes de déchets par an. Trois scénarios ont été présentés pour le traitement des déchets, le moins coûteux étant retenu : OVADE + chaufferie CSR (Combustibles Solides de Récupération). Ce projet répond à la loi sur le zéro enfouissement d'ici 2030.

Syndicat Ain Veyle Revermont : Des travaux de réhabilitation et d'extension du réservoir de Druillat sont programmés. Le compte-rendu a été diffusé le 13 février 2025.

Commission bâtiments : une réunion est programmée pour le samedi 22 février à 9 h 00.

→ Divers :

Ecole : un point est fait sur les demandes de dérogations reçues pour la rentrée 2026. A ce jour, 4 dérogations ont été acceptées et 2 sont en attente.

Centre de secours de Pont d'Ain : une visite du centre sera organisée prochainement.

Enceinte : Le conseil municipal valide l'achat d'une enceinte pour les cérémonies. Le budget maximum 1 000.00 €. Lors de la prochaine séance, une délibération sera prise pour le règlement de cet investissement avant le vote du budget.

Restaurant PAQUET : Hervé Paquet prend sa retraite cette fin d'année et recherche un repreneur à compter du 1^{er} janvier 2026.

Heure de clôture de la séance : 22 H 30

Date de la prochaine séance : 17 mars 2025 à 19 H 00

Fonctions	Noms Prénoms	Signatures
Maire	Jean-Luc EMIN	
Secrétaire de Séance	Carole BUFFET	